

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LA REUNION DE KARTING 2022.

La Ligue du Sport Automobile de La Réunion (LSAR) organise, avec le concours de la FFSA, le championnat de La Réunion de karting 2022. La LSAR est responsable de l'organisation du championnat de La Réunion. Seul le règlement de la LSAR visé par la FFSA fera foi.

Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la Fédération Française du Sport Automobile via le Bulletin FFSA. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la réglementation FFSA (Réglementation CIK/FIA et Annexes FFSA).

RÈGLEMENT SPORTIF

Ce Championnat se déroule en une série de 4 (quatre) épreuves de vitesse, sur une période allant de août 2022 à décembre 2022. Six catégories sont enregistrées pour ce championnat 2022 : Minime, Cadet, Nationale, Senior, KZ 2, KZ2 Master-Gentleman. Concernant toutes les catégories où la cohabitation est autorisée, un minimum de 3 pilotes par catégorie au départ d'une épreuve est impératif pour un classement séparé. A défaut, les catégories seront mélangées, sans classement séparé (classement scratch). En coupe de Marque, deux catégories sont enregistrées : Rotax Max et Rotax Master-Gentleman. Pour cette dernière catégorie (Rotax Master-Gentleman), un minimum de 3 pilotes au départ d'une épreuve est impératif pour un classement séparé. A défaut, les 2 catégories seront mélangées, sans classement séparé (classement scratch). A noter que sur demande du club organisateur ou par nécessité, il sera possible d'ajouter une (ou plusieurs autres) catégorie(s) lors d'une (ou plusieurs) épreuve(s) après autorisation préalable de la LSAR.

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique FFSA.

Attention : le déroulement du championnat peut-être modifié à tout moment par un communiqué de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion si les conditions sanitaires ou tout événement lié à un cas de force majeure empêcherait la tenue des 4 épreuves susmentionnées. (Voir 4c). Le classement du championnat sera ainsi modifié en fonction du nombre d'épreuves réalisés. De même, si une épreuve ne peut se dérouler comme prévu à la date et/ou au lieu indiqué à l'article 3 a), y compris concernant la configuration (piste permanente ou occasionnelle), l'ASK organisatrice pourrait substituer à celle-ci une autre épreuve en guise de remplacement, à la même date ou ultérieurement au cours de l'année sans qu'il soit obligatoire que la configuration du circuit corresponde à celle énoncée au 3 a) impérativement.

Enfin, en cas de changement d'appellation des catégories ou de toute autre dénomination liée à la pratique du karting tout au long de l'année 2022, celle-ci sera réactualisée conformément aux directives de la FFSA.

1- RÈGLEMENT

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

2- OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting, le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

3- LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DÉROULEMENT

3a) Calendrier des compétitions du championnat :

Le Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs compétitions.

Dates	Lieu	ASK
14 août 2022	CP LA JAMAIQUE	KCD
02 octobre 2022	CP LA JAMAIQUE	KCB (sens anti-horaire)
23 octobre 2022	CP LA JAMAIQUE	KCB
20 novembre 2022	CP LA JAMAIQUE	KCD (sens anti-horaire)

CP= circuit permanent.

3b) Sous réserve de l'accord de la FFSA, la Compétition aura le statut de « course club » essentiellement pour des raisons administratives et financières liées uniquement à l'organisation des épreuves. En dehors de ces raisons, la réglementation de type « compétition nationale » s'applique.

3c) Chaque épreuve comportera une pré-finale, (les positions au départ seront déterminées par le classement de la manche qualificative (ou de plusieurs manches qualificatives) et une finale (les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale). (Voir cas dérogatoire au 4c)

3d) Déroulement de la compétition sur piste permanente :

Intitulé	Catégorie	Durée
Chronos	Toutes catégories	Six minutes
Manches Qualificatives	Minimes, Cadet,	<u>10 kms</u>
	Autres catégories	12 kms
Pré-Finale	Minime, Cadet,	<u>12 kms</u>
	Autres catégories	17 kms
Finale	Minime, Cadet,	<u>12 kms</u>
	Autres catégories	19 kms

TRES IMPORTANT : l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment par un communiqué, la distance de chaque manche en fonction des conditions liées à la sécurité ou dans l'intérêt de la manifestation (surtout sur piste occasionnelle ou dans le sens anti-horaire du circuit permanent). Il en est de même si l'une (ou plusieurs) des 4 épreuves susmentionnées prévue sur un circuit permanent doit être déplacée sur un circuit occasionnel.

4- CLASSEMENT

4a) Le classement de chaque pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE LA REUNION

32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
1 point au-delà du 24 ^{ème}			

4b) **Disqualification** : tout pilote faisant l'objet d'un rapport Sportif ou Technique aboutissant à la disqualification de la manche marquera zéro point au titre de celle-ci. Ce résultat ne sera pas repris comme manche à décompter.

4c) Classement général final du championnat de ligue 2022.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points.

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale (voir art. 4a). Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats de la pré-finale et de la finale après décompte des deux plus mauvais résultats d'une des 4 épreuves (pré-finale ou finale uniquement). Si le championnat doit se dérouler en moins de 4 épreuves, aucun résultat ne sera décompté.

En cas d'ex æquo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places des finales sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

5- CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

Le Championnat de Ligue est ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale (ou internationale) de Karting de type « National Concurrent Conducteur Karting » (NCCK) en cours de validité pour 2022, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière, ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

6- ORGANISATION DES COURSES.

Le club organisateur doit s'assurer qu'il a en sa possession toutes les autorisations nécessaires à la manifestation sportive conformément à la réglementation fédérale. Par dérogation et pour chaque épreuve, les officiels, notamment le(s) commissaire(s) technique(s), seront nommés exclusivement par la LSAR ou par la commission karting auprès de celle-ci. Si rien ne s'y oppose, la LSAR fera venir de métropole un commissaire technique (A, B ou C) pour chaque épreuve.

7- PILOTES ADMIS

7a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue de La Réunion devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

7b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue de La Réunion, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion régulièrement affiliée à la FFSA.

7c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de sa première épreuve. Il ne lui sera donc pas autorisé à concourir dans 2 catégories ou plus lors d'une épreuve.

7d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue de La Réunion.

7e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, Senior, KZ2, KZ2 Master-Gentleman, devront s'engager au Championnat de Ligue de La Réunion et participer obligatoirement à au moins une épreuve dudit championnat (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par le Président de la LSAR.

7f) Le Président de la Ligue disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue n'ayant pas participé à toute ou partie des épreuves du Championnat de Ligue qualificatives pour le Championnat de France.

8- KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Sauf dérogation, tous les points du Règlement Technique CIK/FIA et les annexes techniques FFSA devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur
Minime	ROTAX Micromax	Un	Non
Cadet	ROTAX Mini Max	Un	Non
Nationale	ROTAX J125 Max	Un	<u>Non</u>
Senior/Master/Gentleman	IAME X30 rl tag c	Deux	<u>Non</u>
KZ2 Senior/KZ2Master/KZ2Gentleman	CIK-FIA	Deux	<u>Non</u>
ROTAX 125 MAX /EVO/MASTER-GENTLEMAN	CIK-FIA	Deux	<u>Non</u>

9- CHÂSSIS - MOTEUR

9a) Chaque pilote ne pourra disposer pour chaque journée que d'un châssis et d'un moteur en catégorie Minime, Cadet et Nationale et d'un châssis + 2 moteurs dans les autres catégories (voir tableau ci-dessus).

9b) Pour les catégories Minime, Cadet et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course du fait de ce changement :

-si pas de série, pénalité de 3 places sur la grille de départ de la manche suivante. Si au départ d'une finale, pénalité de 10 secondes à l'arrivée.

-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ de la manche suivante.

9c) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

10- PNEUMATIQUE

Les pneus doivent être strictement conformes aux normes spécifiques FFSA 2022.

10a) Un pilote ne pourra disposer pour chaque épreuve que de 2 pneumatiques slick avant et 2 pneumatiques slick arrière pour toutes les catégories. Il en sera de même pour les pneumatiques pluies qui seront en gestion libre. (Attention : la gestion libre signifie que la marque des pneus doit rester strictement conforme à celle imposée à la catégorie. Seule sa gestion est libre (utilisation en slick ou en pluie selon convenance). A noter que les pneus pluies ne sont pas autorisés pour les catégories Minimés et Cadets.

La gestion des pneumatiques se fera suivant les options retenues par la Ligue Automobile de La Réunion.

Tableau récapitulatif.

			Minime	Cadet	Nationale	Senior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman
Essais chronom étrés + manches + phases finales	PLUIE	Quantité			2 av + 2 arr	2 av + 2 arr	2 av + 2 arr
	SLICK	Quantité	2 av + 2 arr	2 av + 2 arr	2 av + 2 arr	2 av + 2 arr	2 av + 2 arr
Gestion des pneumatiques					libre	libre	libre

10b) L'appareil de mesure Mini RAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10c) Tout pneu percé ou éclaté devra être constaté par le Commissaire Technique avant de sortir de la zone de pesée. Dans ce cas le pilote pourra utiliser des pneus de secours déjà utilisés.

11 - CARBURANT

Le carburant devra obligatoirement être de l'E 10 (ancienne appellation SP 95) vendu à la pompe, exception faite pour les catégories KZ2, KZ Master/Gentleman où il pourra être porté à un indice d'octane de 102,5 maximum. Le carburant devra obligatoirement être conforme aux normes CIK.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

12-SÉCURITE GÉNÉRALE

Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

13- DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA) sauf dérogation en vertu de l'article 4c)

13a) La compétition se compose d'essais libres officiels, de séances chronométrées, de manches qualificatives, d'une pré-finale et d'une phase finale (sauf dérogation en vertu de l'article 4c)

13b) Les essais libres officiels se dérouleront le samedi ou le dimanche suivant le programme de la manifestation prévu par l'organisateur. Les éventuelles séances warm-up se dérouleront le dimanche matin.

13c) La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) est obligatoire à partir de la première séance d'essais libres officiels, sous peine d'une amende de 150 €.

13d) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing si celui-ci a lieu en présentiel. Tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs sur la base d'une amende de 150€ payable immédiatement sous peine d'interdiction de se présenter sur la grille de départ des essais-chronométrés ou de la manche qualificative qui suit.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

13e) Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 06 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales. Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13f) Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, Sénior, Master, KZ2, KZ2 Master-Gentleman, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant : essais chronométrés, manche(s) qualificative(s), Pré-finale et Finale. (Sauf dérogation selon l'article 4c). Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera une (ou plusieurs) manche(s) qualificative(s). (Sauf dérogation en fonction de l'article 4c). Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article du présent règlement.

13g) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

13h) Manches qualificatives (ou Finale 1)

- Création de séries si nécessaire
- Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte

de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Série A	Série B	Série C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono

13i) Places de départ pour les manches qualificatives (ou de la Finale1)

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

13j) Déroulement des Manches qualificatives ou Finale 1 (en fonction du nombre de séries)

3 séries	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E

13k) Phases finales : un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation à celles-ci ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et dûment constaté par un officiel de l'épreuve (Délégué ou commissaire technique, directeur de course et/ou commissaire sportif). Il en est de même si le déroulement du championnat doit se faire sous forme Finale 1, Finale 2 et finale 3.

Le pilote pourra être refusé au départ d'une manche sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

13l) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale. Voir également 4c) si Finale 1, Finale 2 et Finale 3.

13m) GRILLE DE DÉPART : Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

13n) PROCÉDURE DE DÉPART : Article 2.20 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

13o) SUSPENSION D'UNE COURSE : Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

13p) REPRISE D'UNE COURSE : Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

13q) ARRIVÉE : Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

13r) PARC FERMÉ : Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

13s) INCIDENTS : Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

13t) CLASSEMENT : Article 2.25 des prescriptions Générales CIK-FIA.

14-DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

14a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de la LSAR. Tout engagement au Championnat de Ligue 2022 ne devient définitif qu'après autorisation de la LSAR.

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure dûment accepté par la LSAR ou le club organisateur.

14b) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux membres de la Commission de karting de La Réunion et aux Commissaires Sportifs et Techniques pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

14c) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque

14d) L'engagement est fixé à cent euros (100€)

13- DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

14- REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

Une remise de prix sera organisée par la Ligue du Sport automobile de La Réunion en fin de saison. Les récompenses seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies par ladite ligue.